

Extrait du registre  
des délibérations de la commune d'Herry  
séance du 03/08/2018

**- NUMEROTATION DES HABITATIONS HORS AGGLOMERATION**

Suite à la présentation du projet faite par Mme CASPAR, de La Poste, M. le Maire rappelle que la qualité de l'adresse (dénomination et numérotation des voies) est un élément structurant de l'aménagement du territoire qui, lorsqu'elle est de qualité, véhicule une image positive. Bien conduite, elle permet d'acquérir une meilleure visibilité extérieure et contribue à renforcer l'attractivité d'un territoire.

Une adresse normalisée comporte :

- Nom,
- Numéro, type de voie et dénomination,
- Nom du hameau,
- Mention spéciale éventuelle,
- Code postal et nom de la commune.

Les services de la Poste proposent un accompagnement pour le développement du projet. Cette prestation serait de l'ordre de 7 960 €.

Après quoi, le Conseil Municipal délibérera sur la dénomination des voies, l'acquisition et l'installation des panneaux qui feront l'objet de devis complémentaires.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce projet.

**- TRAVAUX DE VOIRIE**

M. le Maire rappelle que sur proposition de la Commission des routes, il est envisagé la réfection en enrobé à chaud, de la route du 19 Mars, d'une portion de 350 m aux Usages et de 250 m au Pertuis du Bois.

Il présente le devis des Sociétés MERLOT, LA COLAS et EUROVIA.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la Sté MERLOT, moins-disante, pour la somme de 48 889,32 € TTC.

**VEHICULE COMMUNAL**

M. le Maire informe le Conseil de l'acquisition par la commune d'un camion RENAULT Master neuf en remplacement de l'ancien véhicule hors d'usage. La livraison devrait intervenir avant le 10 août.

**PLUI**

M. le Maire rappelle que les éventuels projets doivent être identifiés afin de prévoir leur réalisation conformément aux prescriptions du PLUI lorsque celui-ci sera adopté.

### **CHEMIN DES SOUCIS**

M. le Maire évoque les problèmes rencontrés suite à la mise en place du panneau "voie sans issue et limitation de tonnage" aux Soucis. De son entrevue avec des représentants du syndicat agricole communal, il ressort qu'évidemment les exploitants doivent pouvoir travailler librement mais doivent veiller à la non détérioration des voies malgré le gabarit des engins agricoles de plus en plus imposant. Dans l'immédiat, il conviendrait de maintenir la situation actuelle puisqu'un autre chemin d'accès existe, et de reconsidérer la situation ultérieurement, si besoin.

### **INSTALLATION TELEPHONIQUE**

Un adjoint informe le Conseil que le changement de matériel téléphonique a eu lieu ce jour, conformément à la proposition d'Orange Pro. Il rappelle que 2 postes supplémentaires sont attribués et que malgré tout, l'abonnement diminuera sensiblement.

### **TERRAIN COMMUNAL AUX USAGES DES SOUCIS**

Un conseiller évoque la décharge sauvage qui prend naissance sur ce terrain. Le portail installé à l'entrée semble insuffisant et il y aura lieu de trouver une solution pour fermer l'accès qui se crée.